

Opération	<p align="center">ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE BORDEAUX 183, cours de la Somme, CS 21 386, 33077 BORDEAUX CEDEX</p> <p align="center">PAROISSE CAP-FERRET-SUD-MÉDOC RESTRUCTURATION DU PRESBYTÈRE 9, rue des Bruyères, 33950 LÈGE CAP-FERRET</p>	
Date : avril 2024	PHASE D'OPÉRATION :	DCE
	<p align="center">REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION R.P.C.</p>	DCE 01 R.C.
Modifications :	A :	
	B :	
	C :	
	D :	

PAROISSE CAP-FERRET SUD-MÉDOC

RESTRUCTURATION DU PRESBYTÈRE

1: OBJET DE L'APPEL D'OFFRES :

1.1 Présentation du projet :

L'association diocésaine de Bordeaux est propriétaire d'une maison du modèle « Girolle » datant des années 1975-1980 de type V (séjour-4 chambres), occupée actuellement par les services du secrétariat paroissial. Un garage rapporté ultérieurement en pignon nord-est a été récemment transformé en salle de réunion avec doublages intérieurs, isolation thermique et chauffage électrique.

Caractéristiques administratives du terrain :

Parcelle BI n°241, d'une surface de 994.50 m², zone UD du PLU révisé en 2019.

L'association diocésaine souhaite restructurer le bâtiment afin d'obtenir trois parties distinctes :

- 1) Espace de vie commune avec entrée, wc commun, séjour, cuisine, buanderie et deux ensembles (bureau, chambre et salle d'eau).
- 2) Logement indépendant de type 2 (séjour-cuINETTE, chambre, salle d'eau).
- 3) Local archives indépendant.



En conséquence, une redistribution complète des pièces et des équipements fait l'objet du présent dossier de consultation.

1.2 Performances énergétiques du projet :

L'audit énergétique réalisé et joint au présent dossier de consultation a conclu un classement énergétique D avec un classement émissions de gaz à effet de serre D.

Compte-tenu de la législation en vigueur en matière énergétique et environnementale, et en fonction des options qui seront retenues en matière d'isolation thermique par l'extérieur, les travaux prescrits de remise aux normes complète du bâti, les travaux d'isolation, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de chauffage doivent permettre l'obtention d'un classement énergétique B suivant les options retenues.

Un certificat de diagnostic de performance énergétique sera réalisé en fin de travaux et devra confirmer les classifications projetées.

La restructuration du bâtiment fait l'objet d'une demande de permis de construire en cours d'instruction. Le permis de construire sera joint au dossier marché.

1.3 Intervenants

1.31 Maître d'ouvrage :

Paroisse Cap-Ferret-Sud-Médoc
9 rue des Bruyères, 33950 LÈGE CAP-FERRET
Tél. : 05 57.70.48.05.

Courriel : cap-ferret-sud-medoc@bordeaux.catholique.fr

1.32 Maître d'œuvre :

Centre paroissial - Service patrimoine
9 rue des Bruyères, 33950 LÈGE CAP-FERRET
Tél. : 05 57.70.48.05.

Courriel : cap-ferret-sud-medoc@bordeaux.catholique.fr

1.33 Bureau d'études thermique :

BD FLUIDES
37, avenue Sainte-Marie Bât C 205
400 TALENCE
Baptiste.debicki@bdfluides.fr
06 30 24 71 12

1.34 Contrôle technique :

Sans objet

1.35 Coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé) :

Sans objet

1.36 Coordination OPC (Ordonnancement, Pilotage, Coordination) :

La coordination de chantier est assurée par le représentant de la Maîtrise d'Ouvrage

2 : CARACTÉRISTIQUES DES MARCHÉS :

2.1 Forme des marchés :

Les marchés seront passés à prix forfaitaires, fermes et définitifs, non actualisables et non révisables.

2.2 Décomposition en tranches :

Les prestations définies ci-dessus ne font pas l'objet d'une division en tranches de travaux.

2.3 Décomposition en lots :

Les prestations définies ci-dessus font l'objet d'une répartition en corps d'états séparés dont les détails techniques sont définis au Cahier des Clauses Techniques Particulières C.C.T.P.).

La décomposition en lots est la suivante :

Lot 01 :	Démolitions. Gros-oeuvre.
Lot 02 :	Isolation thermique par l'extérieur.
Lot 03 :	Charpente. Isolation.
Lot 04 :	Menuiseries extérieures et intérieures.
Lot 05 :	Plâtrerie. Isolation.
Lot 06 :	Électricité. VMC.
Lot 07 :	Plomberie. Sanitaires. Production ECS
Lot 08 :	Chauffage PAC.
Lot 09 :	Carrelage. Faïences.
Lot 10 :	Peintures.

L'offre de chaque entreprise devra porter sur l'ensemble des travaux formant au moins un lot. Toute offre incomplète sera éliminée.

2.4 Délai d'exécution des travaux :

Le marché prend effet à compter de sa signature ou de la date précisée dans l'Acte d'Engagement (AE) joint au marché. Le délai global d'exécution du chantier est fixé au maximum à : **8 (huit) mois**. Il sera rappelé dans le cadre de l'acte d'engagement (AE) et au C.C.A.P. joint au marché de travaux.

Dans ce délai est incluse l'interruption obligatoire des chantiers sur la commune de LÈGE CAP-FERRET du 14 juillet au 15 août de chaque année.

Le délai d'exécution court à compter du lancement de l'ordre de service de démarrage de chantier.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu : **octobre 2024**.

Le calendrier contractuel d'exécution des travaux sera arrêté au cours de la période de préparation de chantier dans les conditions fixées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

2.5 Mode de règlement du contrat :

Dès que les offres auront été retenus, les contrats seront notifiés et réglés dans les conditions précisées au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) tel qu'il figure au Dossier de consultation.

3 ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION :

3.1 Mode de la consultation :

La présente consultation est lancée en « procédure ouverte ».

3.2 Conditions de la consultation :

La consultation est ouverte soit aux entreprises générales, soit aux groupements d'artisans, soit aux entreprises en corps d'états séparés.

Les prestations feront l'objet soit d'un marché unique (entreprise générale ou groupement d'artisans) ou de marchés séparés (entreprises en corps d'états séparés).

3.21 Groupement d'entreprises :

Dans le cas d'un groupement : la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des offres et la date de signature des pièces contractuelles. Toutefois si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'incapacité d'accomplir sa prestation pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au Maître d'Ouvrage l'autorisation de continuer à participer à la passation du marché sans ce membre, en proposant à l'acceptation du Maître d'Ouvrage un ou plusieurs co-traitants.

Le Maître d'Ouvrage se prononcera sur cette demande après examen de la capacité professionnelle, technique et financière de l'ensemble des membres du groupement ainsi modifié.

Les candidats ne peuvent pas présenter une offre :

- En agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement,
- En agissant en qualité de membre de plusieurs groupes.

Le groupement d'entreprises est représenté par un mandataire pour la procédure de passation des marchés et pour l'exécution du marché. Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement conjoint.

3.22 Compléments au C.C.T.P. Variantes :

Les candidats qui souhaitent apporter des compléments au C.C.T.P. devront d'abord répondre rigoureusement au projet de base établi par le Maître d'œuvre.

Ce n'est qu'à partir du moment où cette condition est remplie que les candidats pourront proposer d'autres solutions, en variantes séparées, sous réserve de les détailler tant en termes de qualité qu'en termes de prix.

Ces variantes devront permettre d'obtenir des performances au moins équivalentes aux prescriptions de base du C.C.T.P. Elles seront justifiées par tous documents utiles.

3.23 Notification d'erreurs éventuelles :

Lorsqu'un candidat à la consultation constate une erreur ou un manque dans les détails de description des travaux prescrits au C.C.T.P. son offre comprendra toutes les prestations et fournitures définies par les normes, D.T.U. et avis techniques des produits nécessaires à être mis en œuvre pour la bonne réalisation des ouvrages.

3.24 Sous-traitance :

Le candidat titulaire doit préciser les tâches qu'il prévoit de sous-traiter dans le respect des dispositions du C.C.AP. Dans cette hypothèse, le candidat doit compléter et communiquer l'annexe du C.C.AP. « Déclaration de sous-traitance ».

3.3 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours à compter du jour de la remise des offres.**

Dans le cas où la date limite de remise des offres est reportée, le délai de validité des offres est reporté d'autant.

Il est rappelé que les marchés seront passés à prix global et forfaitaire. En aucun cas , après signature des marchés, les entrepreneurs ne pourront invoquer une omission du cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire pour demander une modification du prix global et forfaitaire.

4 DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES (DCE) :

4.1 Modalités d'obtention du DCE :

Les candidats peuvent obtenir le dossier de consultation sous format papier au secrétariat du secteur pastoral à l'adresse suivante :

9, rue des Bruyères, 33950 Lège CAP-FERRET, Tél : 05 57 70 48 05

Le dossier de consultation peut être communiqué sous format numérisé.

Il est impératif que les candidats retirent l'intégralité des documents, notamment pour identifier les interactions qu'il pourrait y avoir entre les lots pour lesquels le candidat ne soumissionnerait pas (cas des marchés séparés).

Le candidat remettant son offre est supposé connaître parfaitement l'ensemble des pièces mises à sa disposition et avoir posé toutes les questions nécessaires préalablement à son engagement.

4.2 Composition du DCE :

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent Règlement Particulier de Consultation (RC),
- L'Acte d'Engagement, est ses annexes (AE),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et son annexe (déclaration de sous-traitance),
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),
- Le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF),
- L'étude d'Audit Énergétique et DPE,
- Les pièces graphiques (plans),

Le calendrier de chantier sera mis au point lors de la phase de préparation de chantier avec les entreprises adjudicataires.

4.3 Modification de détails au DCE :

Le Maître d’Ouvrage se réserve le droit d’apporter, au plus tard **10 jours** avant la date de remise des offres, des modifications au DCE qui seront notifiées aux candidats. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever une quelconque réclamation à ce sujet.
Des précisions ou adaptations pourront être demandées au soumissionnaire lors de l’analyse des offres, et intégrées au marché le cas échéant, sans que celles-ci ne modifient substantiellement le marché.

4.4 Propriété intellectuelle des projets :

Les propositions techniques présentées par les candidats demeurent leur propriété intellectuelle pour ce qui est des procédés.

4.5 Engagement de performance :

Il doit être répondu aux performances techniques, énergétiques et environnementales demandées par les spécifications des pièces écrites. A cet effet il est précisé qu’il sera demandé aux entreprises susceptibles d’être retenues définitivement, durant la phase d’analyse des offres, toutes notes de calcul, carnets de détails, etc...permettant de justifier le respect des performances.

4.6 Modalités de remise des offres et composition des offres :

4.61 Modalités de remise des offres :

4.611 Remise des offres sous format dématérialisé :

Les offres peuvent être transmises par voie papier à l’adresse ci-dessous, soit par voie dématérialisée à l’adresse suivante :

cap-ferret-sud-medoc@bordeaux.catholique.fr

En précisant l’objet :

CONSULTATION RESTRUCTURATION PRESBYTERE PIQUEY

Avec demande d’avis de réception et de lecture.

Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

Standard.zip
Adobe Acrobat .pdf
Rich Text Format .rtf
Microsoft Office .docx ou .xls
Images bitmaps .bmp, .jpg, .png, .gif

Ne pas utiliser les formats «.exe » ou « macros » ou « .DWF ».

Les offres dématérialisées sous forme de CD-ROM ou clés USB ne sont pas autorisées

Les fichiers seront préalablement traités par un anti-virus.

4.612 Remise des offres sous format papier :

Les offres sous format papier seront soit remises en mains propres au secrétariat de la paroisse ou expédiées par la poste sous DOUBLE enveloppe sous la forme recommandée avec demande d’avis de réception, à l’adresse suivante :

**Centre paroissial CAP-FERRET-SUD-MEDOC
9, rue des Bruyères
33950 Lège CAP-FERRET**

L’enveloppe d’expédition comportera **une seconde enveloppe scellée** portant la mention :

CONSULTATION RESTRUCTURATION PRESBYTERE PIQUEY
Corps d’état :.....Lot n° :.....
Entreprise
OFFRE DE PRIX

Cette seconde enveloppe contenant les pièces mentionnées à l'article 4.62 ci-après.

4.613 Date limite de réception des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au samedi 15 juin 2024

Les plis devront parvenir avant la date ci-dessus. Tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date ci-dessus ainsi que les plis remis non fermés ne seront pas acceptés et seront retournés au candidat.

4.62 Composition des offres :

Les renseignements relatifs à la candidature doivent comporter les pièces listées ci-après signées par une personne habilitée.

Les candidats souhaitant présenter des sous-traitants devront demander à ces derniers de produire l'ensemble des documents exigés ci-après.

Dans le cas de réponses à plusieurs lots, il est proposé aux candidats de remettre un seul exemplaire des pièces justificatives administratives ci-après, et de fournir pour chaque lot les informations spécifiques à celui-ci.

La candidature doit comprendre les éléments suivants :

Pièces administratives :

1. **Lettre de candidature** datée signée.
2. **Attestation d'assurance RC** en cours de validité d'une compagnie notoirement solvable garantissant les responsabilités civiles du candidat, précisant le domaine d'activités couvert et les plafonds de garantie,
3. **Attestation d'assurance décennale** en cours de validité d'une compagnie notoirement solvable garantissant les risques objets de la loi du 4 janvier 1978, précisant le domaine d'activités couvert et les plafonds de garantie,
4. Dans le cas où le candidat est en **redressement judiciaire**, le jugement l'habilitant à poursuivre son activité pendant la durée du chantier,
5. **Qualifications professionnelles** (Qualibat, Qualifelec, etc...) en cours de validité,
6. **Dossier de références** récentes de moins de cinq ans concernant des marchés comparables en nature et importance à ceux objets de la présente consultation. Ces références seront accompagnées d'attestations de bonne exécution des prestations dans les délais impartis.

Pièces relatives à l'offre :

7. **Acte d'Engagement** complété, daté et signé. L'Acte d'Engagement mentionne le prix global et forfaitaire HT. En cas de sous-traitance, l'acte d'Engagement est complété par l'annexe « déclaration d'un sous-traitant » dûment datée et signée par les sous-traitants. Chaque sous-traitant doit produire les pièces ci-dessus référencées 1 à 6. La liste des sous-traitants ou co-traitants que l'entrepreneur envisage de proposer à l'agrément du Maître d'Ouvrage est jointe au dossier.
8. **Devis quantitatif-estimatif et DPGF** dûment complété daté et signé. *En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant total mentionné sur le DPGF et le montant mentionné sur l'Acte d'Engagement, c'est le montant en lettres figurant sur l'Acte d'Engagement qui prévaudra. Le montant du DPGF sera alors modifié.*
9. **Calendrier sommaire** d'exécution des prestations de son marché.

L'absence des pièces 4.62 7. et 4.62 8. Ci-après dûment complétées entraînera le rejet systématique de l'offre.

5 EXAMEN ET JUGEMENT DES OFFRES :

5.1 Conditions de forme :

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant, en cas de refus, son offre sera éliminée comme étant non-cohérente.

Si au terme de la consultation, un candidat est informé que son offre est retenue, il ne pourra prétendre à aucune indemnité, ni élever aucune réclamation dans l'hypothèse où le maître de l'ouvrage ne passerait pas avec lui le marché de travaux correspondant, quand bien même la mise au point de son offre aurait nécessité la réalisation d'études complémentaires. En effet, le maître de l'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Les candidats dont l'expérience et les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaîtraient insuffisantes ou sans rapport avec les besoins du marché verront leur candidature éliminée.

5.2 Examen des offres :

Au vu de la présence et de la conformité des pièces administratives demandées, des garanties professionnelles, des capacités et des références techniques suffisantes, les critères suivants seront pris en compte pour le jugement des offres :

- 1) La valeur technique des prestations (20%),
- 2) Le prix des prestations et le coût global de l'offre (70%),
- 3) Le délai d'exécution des travaux (10%).

Prise en compte des variantes :

Le jugement des offres se fera sur les solutions de bases. Les variantes ne seront prises en compte qu'à partir du moment où il aura été répondu aux solutions de bases.

Le Maître d'Ouvrage ayant pleine capacité à retenir ou non les variantes proposées.

L'absence des pièces 7 et/ou 8 de l'article 4.62 valent élimination systématique de la candidature.

6 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent prendre contact avec les personnes suivantes :

6.1 Renseignements d'ordre administratif :

Centre paroissial CAP-FERRET-SUD-MEDOC
9, rue des Bruyères
33950 Lège CAP-FERRET
05.57.70.48.05. / cap-ferret-sud-medoc@bordeaux.catholique.fr

6.2 Renseignements d'ordre technique :

Centre paroissial, service patrimoine
9, rue des Bruyères
33950 LÈGE CAP-FERRET
06.87.73.44.21. / carlopa8@gmail.com